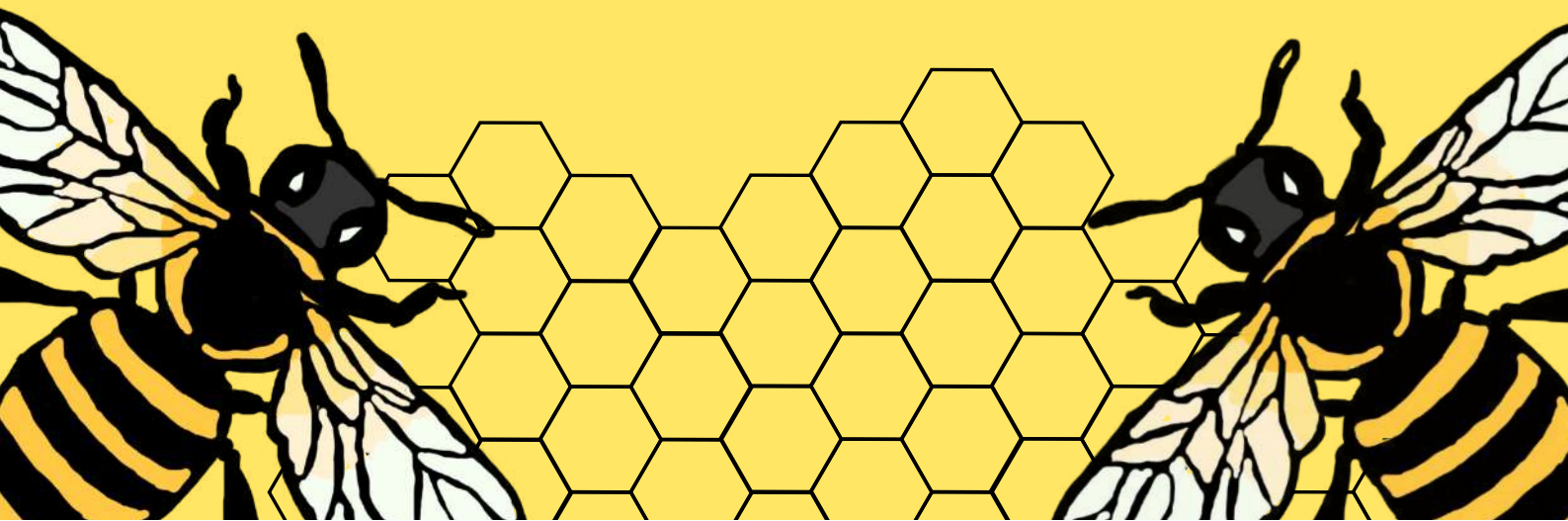



Gustomania
— x —

*Notre buffet de fête
au Biotope*



BUFFET FROID DE SALADES

Tomates & mozzarella
Cœurs d'artichauts au fumet de yuzu
Choux rouges & pommes
Rémoulade de céleri & noix
Riz & petits pois
Fenouil à l'orange
Champignons de Paris au basilic
Lentilles du Puy
Carottes au curry
Taboulé à la menthe
Haricots verts & noisettes
Concombre au thym
Betterave à la crème
Endives au Bleu
Pousses de soja & œufs frits
Surimi & crevettes à l'orange
Brocolis aux noisettes grillées

BUFFET FROID VIANDES & POISSONS

Vitello Tonnato
Viande séchée des Grisons
Terrines assorties
Duo de jambon de dinde & Jambon " Tzigane"
Roastbeef froid et sa sauce tartare
Pâté en croûte à l'ancienne
Duo de saumon fumé & saumon Gravelax
Filet de truite fumée
Poissons à l'escabèche
Salade de fruits de mer
Cocktail de crevettes

PLATS CHAUDS

Epaule d'agneau braisée à la Grecque en
découpe minute
Poitrine de dinde en découpe minute
Sauce Béarnaise maison
Gratin Dauphinois
Farandole de légumes printaniers
Wok végétarien aux saveurs asiatiques

BUFFET DE DESSERTS

Tartelette au citron
Flan caramel maison
Mousse au chocolat
Salade de fruits frais
Strudel aux pommes & crème vanille
Tiramisu en verrines
et d'autres surprises...

50.00 CHF/p

(boissons et service non inclus)



SUR DEMANDE

**UNE ENVIE PARTICULIÈRE ?
NOUS SOMMES LÀ POUR Y
RÉPONDRE**

EVENT@EXPLORIT.CH



TOUS NOS PRIX SONT TTC

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE GUSTOMANIA SARL

1. OBJET

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de Gustomania Sàrl et de son client dans le cadre de la vente d'une prestation traiteur.

Toute prestation accomplie par Gustomania Sàrl implique donc l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

2. PRIX

2.1. Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur le jour de la prise de commande. Ils sont libellés en CHF et calculés taxes comprises. Gustomania Sàrl s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment si un changement devait intervenir au niveau de la prestation demandée par le client.

2.2. Le matériel de cuisine, les assiettes ainsi que les supports sont inclus dans le prix des prestations et sont mis à disposition pour les prestations organisées par Gustomania Sàrl.

2.3. Le nappage et les serviettes en coton sont optionnels et facturés en sus. A la demande du client, un devis sera établi.

3. SERVICE

3.1. Les prestations incluent le service si elles sont réalisées au restaurant La Fabrica. Si la prestation est réalisée ailleurs (Biotope, Exploria, cinémas, Coworking, etc...), le service n'est pas inclus et fera l'objet de frais de personnel :

- 45 CHF/h TTC par **serveur et/ou cuisinier** jusqu'à 18h00
- 55 CHF/h TTC par **serveur et/ou cuisinier** de 18h00 à 22h00
- 65 CHF/h TTC par **serveur et/ou cuisinier** passé 22h00

3.2. Gustomania Sàrl estime le nombre de serveurs et de cuisiniers nécessaires pour sa prestation. Le client n'est pas en droit de refuser cette estimation.

4. BOISSONS ET DROIT DE BOUCHON

Gustomania Sàrl fournit trois options :

4.1. Boissons à l'unité

Les boissons sont facturées au prix unitaire figurant sur la carte des boissons ou sur la base de l'offre transmise au client.

4.2. Forfait boissons all inclusive

Le prix est forfaitaire et les boissons sont servies à volonté sur le temps de service. Dès la fin du service les boissons sont facturées à l'unité.

4.3. Droit de bouchon

Un droit de bouchon de 15.00 CHF (HT) par bouteille de vin et 2.00 CHF (HT) par bouteille de minérale et soft est perçu. Avec le droit de bouchon, le client bénéficie de la réception de la marchandise en cas de livraison et du stockage au frais.

5. REPAS DÉGUSTATION

Dans la mesure du possible et sur demande du client, un repas dégustation est organisé dans les locaux de Gustomania Sàrl. Le repas est facturé au prix mentionné dans l'offre. Le repas est généralement accompagné de la dégustation des vins. Un forfait de dégustation pour les vins sera proposé au client.

6. MODALITES DE PAIEMENT

6.1. Afin de garantir la réservation, un acompte à hauteur de 50% du montant total provisoire de la prestation traiteur sera versé à réception du devis. La réservation sera considérée comme définitive une fois l'acompte enregistré.

6.2. Le solde est à honorer dans le 10 jours après réception de la facture. Passé ce délai, Gustomania Sàrl est en droit de facturer un intérêt de retard de 5%.

7. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Le nombre final de participants doit être communiqué à Gustomania Sàrl au moins 10 jours avant le début de l'évènement en vue des commandes et de la facturation y relatives.

Une variation du nombre de participants de 20% sera admise jusqu'à 6 jours avant le début de la manifestation.

Une variation supplémentaire de 5% sera admise jusqu'à 2 jours avant le début de la manifestation, ce dernier nombre sera le minimum garanti facturé.

8. CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation, les frais sont les suivants :

- Jusqu'à 11 jours avant le début de la manifestation : pas de frais
- Entre 10 et 6 jours avant le début de la manifestation : 50% du coût total estimé
- Entre 5 et 2 jours avant le début de la manifestation : 80% du coût total estimé
- 1 jours ou moins avant le début de la manifestation : 100% du coût total estimé

9. RESILIATION DU CONTRAT ET CAS DE FORCE MAJEURE

9.1. Le contrat de réservation pourra être résilié de plein droit par Gustomania Sàrl, sans que cela donne lieu à un versement de dommages et intérêts au client : en cas de force majeure ou en cas d'impossibilité d'exploitation, notamment en cas de retard d'ouverture ou de non-ouverture à la suite d'une catastrophe naturelle, épidémie, pandémie ou à la fermeture de voies routières.

9.2. Dans le cas de l'annulation de la prestation traiteur pour cause de force majeure, la marchandise commandée et considérée comme périssable sera facturée au client. Gustomania Sàrl acceptera au cas par cas une révision des frais facturés.

10. FOR JURIDIQUE

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit suisse. Les parties chercheront d'abord à résoudre tout litige par voie amiable. A défaut de résolution amiable entre les parties, la juridiction compétente exclusive est, sauf dispositions légales impératives contraires, Yverdon-les-Bains, Canton de Vaud (Suisse).